

FORMATION CONTINUE DE CONDUCTEUR DE TAXI

Réf de l'action : ECF T740.PR indice 05 du 30/06/2021 -

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'actualiser ses connaissances et d'appliquer les évolutions du métier de conducteur de taxi.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Tout conducteur de taxi souhaitant le renouvellement de sa carte professionnelle,
- Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Les conducteurs de taxi sont obligés de suivre cette formation avant l'expiration du délai de 5 ans à compter de la date de délivrance de la carte professionnelle, ils devront joindre l'attestation de formation continue à leur dossier.
Cette formation doit être renouvelée tous les 5 ans.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 5 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

La formation comporte 3 modules d'approfondissement obligatoires :

- Droit du transport public particulier de personnes.
- Réglementation spécifique à l'activité taxi ou réglementation spécifique à l'activité de voiture de transport avec chauffeur, selon la profession du conducteur stagiaire.
- Sécurité routière.

La formation comporte également un module d'approfondissement au choix :

- Anglais.
- Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Prévention et secours civiques.



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.),
- Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,
- Pour l'Anglais : Titre ou diplôme supérieur ou égal au niveau III et un niveau de connaissances linguistiques au moins égal au niveau C du CERCL ou une expérience professionnelle de 2 ans, fondée sur l'usage courant de la langue enseignée au cours des 10 années précédant l'enseignement,
- Pour la prévention et secours civiques : justifier du certificat de compétences de "formateur de premiers secours en équipe" (PAE 1) ou du certificat de compétences de formateur de prévention et secours civiques (PAE 3),
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias et numériques.
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations des acquis par exercices individuels et collectifs.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de formation continue valable 5 ans.
- Formation éligible au CPF sous le code RS 3862.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS : 6 à 16 personnes

HORAIRES : Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence. 8h30-12h 13h-16h30

DUREE DE LA FORMATION : 14h



Paraphe OF

Paraphe commanditaire

FORMATION ANTI-ENDOMMAGEMENT DES RESEAUX & EXAMEN DT-DICT

Encadrant



Paraphe OF

Paraphe commanditaire